

# De Lyon au Nord-Kivu : regards croisés sur le respect des droits

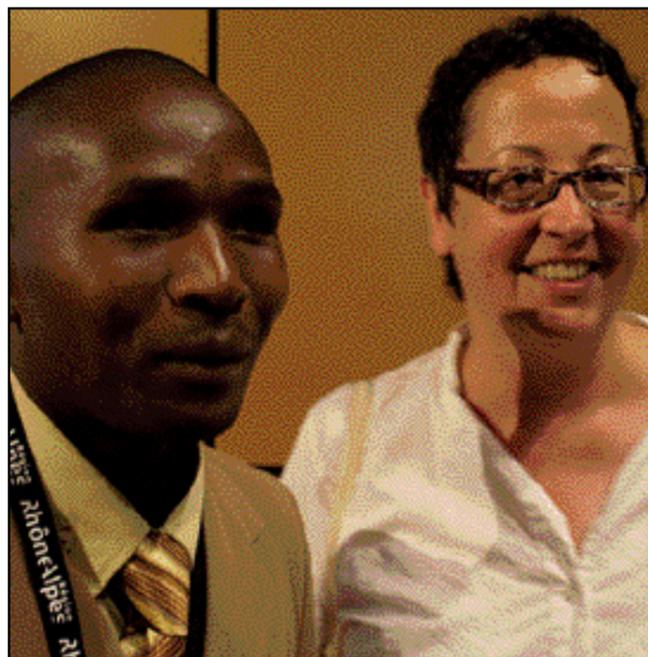
Marie-Noëlle Fréry, avocate, a présenté les actions du Conseil lyonnais pour le respect des droits (CLRD). Un conseil qui se décline en Conseil provincial pour le respect des droits (CPRD) à Goma dans le Nord-Kivu au Congo. L'un de ses représentants, Delly Mawazo Sesete, est venu témoigner aux Assises.

**Structure originale, le Conseil est né à Lyon. Comment a-t-il été créé ?**

-MNF: Issu de la commission extra municipale, le Conseil a vu le jour en 1989 sous la mandature de Michel Noir. Alerte et veille constituent ses deux principales missions. Emanation de la ville de Lyon -le maire est le président du bureau-, le Conseil regroupe 40 membres associatifs et élus.

**De Lyon à Goma, dans des contextes différents, on retrouve le même souci de la défense des droits, quelle est la situation dans le Nord-Kivu ?**

DMS: A l'initiative de COSI et Agir ensemble pour les droits de l'Homme, les liens se sont noués entre la région Rhône-Alpes et le Nord-Kivu. C'est dans ce cadre que Maître M'Bayu a créé, à l'image du Conseil lyonnais, le



CPRD à Goma, chef-lieu du Nord-Kivu. Dans cette région traversée par la guerre et la violence, où 140 000 personnes ont été déplacées, le CPRD, malgré le manque de moyens, a une tâche énorme.

**A Lyon, quels sont les domaines d'intervention du CLRD ?**

MNF: Dans l'urgence, nous agissons auprès des gens de la rue. Côté action permanente, nous travaillons avec cinq groupes intervenant dans la culture, la justice, les relations avec l'université, le social et le sport.

Sont également présents nos deux collectifs de citoyens, dont celui qui a mis en place le collectif des morts sans toit pour donner

une sépulture décente aux SDF. Une initiative imitée par d'autres villes.

**Un de vos champs d'action est la comparution immédiate. Comment vous organisez-vous ?**

MNF: Nous intervenons grâce à un réseau de 70 observateurs composé de jeunes étudiants, d'actifs, de retraités, de juristes, de non juristes qui se rendent régulièrement aux audiences de la 14e Chambre correctionnelle du Tribunal de Lyon où l'on juge les flagrants délits.

**Quel bilan tirez-vous de votre enquête ?**

MNF: Premier constat, les peines de prison sont en hausse entre 2007 et 2008. On assiste à une augmentation des violences conjugales et intra-conjugales : 47 en 2007, 69 en 2008. Les prévenus sont de plus en plus pauvres.

Par contre, les peines d'intérêt général sont en diminution. Devant ces signes inquiétants, nous allons interpellier avec plus d'insistance encore les élus.

**Pourquoi le Conseil est-il intervenu plusieurs fois dans le cadre du renouvellement des cartes d'identité ?**

MNF: Parce que plusieurs Français nés à l'étranger, à l'occasion de renouvellement de cartes, se sont vu refuser leurs papiers, soupçonnés de vouloir les falsifier.

C'est ce qui vient d'arriver à une jeune femme qui s'est retrouvée 19 heures en garde à vue, avec en prime un prélèvement d'ADN. C'est pourquoi la Commission nationale de déontologie et de sécurité va venir à Lyon pour enquêter.

**Entre Lyon et Goma la défense des droits est sans frontières. Comment envisagez-vous les relations entre les deux régions ?**

DMS: Je constate avec satisfaction que les échanges entre Congolais et Rhônalpins s'intensifient.

Adaman DRABO  
et Marie-Jeanne DUFOUR

Directrice de la publication : Christine Cognat, présidente de Reporters solidaires. Rédaction: Adaman Drabo (journal Sidwaya à Bobo-Dioulasso), Marie-Jeanne Dufour, Ahmed El Kori (ORTM/Annoura à Tombouctou), Mohamed Gakou (AMAP/ORTM à Gourma-Rharous), Mountamou Kani (L'Express du Faso à Bobo-Dioulasso), Françoise Kayser, Catherine Payen, Alassane Tchadjobo, Francis Vially. Photos : Reporters solidaires, Julien Gras-Payen, Denis de Montgolfier.

## « On peut encore aller plus loin si... »



La fresque solidaire, en fin de réalisation, avant son inauguration.

Le rideau est tombé sur les Assises de la Solidarité internationale et de la Coopération décentralisée. Avec des recommandations fortes. Ainsi, les associations devraient avoir davantage accès aux sources de financement. De même, les besoins des régions partenaires

de Rhône-Alpes seront mieux pris en compte dans l'élaboration des budgets. Avec l'objectif de participer à l'amélioration des conditions de vie des populations pour une réelle promotion des droits humains. Il ressort également que la coopération doit aller dans les deux sens. «

Plus rien en réalité ne doit être imposé en termes de coopération » a insisté Jean-Philippe Bayon, vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, délégué à la Solidarité internationale et à la Coopération décentralisée. Après avoir souligné l'implication de la société civi-

le et des associations ainsi que la pertinence des débats lors des ces Assises., il souhaite que tous les acteurs de la Coopération puissent aller encore plus loin, pour un monde plus juste et plus équitable.

Mountamou KANI  
et Adaman DRABO